



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Présents : 16  
Représentés : 2  
Votants : 18  
Absent : 1

Date de la convocation :  
02.04.2025

Date affichage :  
02.04.2025

Délibération du Conseil Municipal

N°2025/26

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 083-218301083-20250407-CM\_2025\_28-DE



## Relative à la vente de la parcelle C 1008 (Lot A2)

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

**Présents** : Michel GROS, Pierre VENEL, Claudine VIDAL, Sabine FONTANILLE, Bryan JACQUIN, Nathalie WETTER, Magalie ATLAN, Michel GAGNEPAIN, Sabah BAUDRAND, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Marylène RICCI, Denis CAREL, Sabine JOUMEL, Hugo NIEDERLAENDER, Chrystelle GAZZANO, Ludovic ODRAT

### Procurations :

Bernard BELORGEY a donné procuration à Pierre VENEL  
Jean-Mathieu CHIOTTI a donné procuration à Denis CAREL

**Absent** : Lionel BROUQUIER

**Secrétaire de séance** : Bryan JACQUIN

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2121-29 ;  
Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date du 20/11/2023 ;  
Vu la délibération 2025/05 en date du 21/01/2025 approuvant la mise en vente d'une parcelle de terrain et portant définition des conditions générales de la vente d'un bien immobilier communal situé lieu-dit 'Trou de Couasse', parcelle C 1008 (lot A2)

Considérant que la commune de La Roquebrussanne est propriétaire d'une parcelle de terre cadastrée section C 1008 (lot A2) d'une surface de 1262 m<sup>2</sup> appartenant au domaine privé de la commune, située lieu-dit « Trou de Couasse » – 83136 La Roquebrussanne,

Considérant que la commune a décidé de le mettre en vente à l'amiable (prix plancher de 57 124 €) par le biais d'une procédure d'appel ouvert à candidature,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été destinataire de 2 offres :

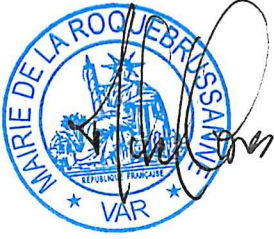
- Monsieur ROUVIER Nicolas - enveloppe N°1 - Montant de l'offre : 80 200 €, faite sous pli cacheté en date du 23 février 2025 ;
- Madame POMPEY Jacqueline - enveloppe N°2 - Montant de l'offre : 59 000 €, faite sous pli cacheté en date du 24 février 2025 ;

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (2 contre : JM. CHIOTTI et D. CAREL), décide :**

- **D'ACCEPTER** l'offre la mieux disante ;
- **DE PROCEDER** à la vente de la parcelle de terre cadastrée section C 1008 (lot A2) d'une surface de 1262 m<sup>2</sup>, à Monsieur ROUVIER Nicolas, au montant proposé de 80 200 € ;  
**DE L'AUTORISER** à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette parcelle ;

**Le conseil prend acte.**  
La ROQUEBRUSSANNE, le 08 avril 2025


Le Maire,  
**Michel GROS**



Le secrétaire de service  
**Bryan JACQUIN**

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Bryan Jacquin", written over the typed name.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 083-218301083-20250407-CM_2025_28-DE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :